



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040230

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/03/2024 15H44 C:005360 I:20551
V/REF : 933395
V/Email reçu le Lundi 04/03/2024 a 15H44

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 03607
IMMEUBLE : LE GONNARD -3607
19B/C, RUE PHILIPPE GONNARD
69001 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Avril 2024

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N19C GONNARD - LOGEMENT DE MME VERTADIER ET M CARVAHLO AU 1ER
ETAGE - TEL:07 69451679 OU 09 50948669

MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR LES PLEXIGLAS QUI SONT SUR SON BALCON NE
TIENNENT PLUS, LES JOINTS SONT TROP ENDOMMAGES ET MENACENT DE TOMBER
DANS LE JARDIN - IL A MIS DES SERRES JOINTS EN ATTENDANT POUR SECURISER
MAIS VU LE POIDS DES PLEXIGLAS CA NE VA PAS TENIR LONGTEMPS

Donneur d'ordre : Mme N. NASRI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 04/03/2024 A 20H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE M CARVHALO
LE PLEXIGLASS GARDE-CORPS AU NIVEAU DU BALCON A CEDE
FIXATION PROVISOIRE POUR LA SECURISATION

LE 14/03 A 14H00 :
INTERVENTION D'UNE EQUIPE A 2 PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE M CARVHALO
DEPOSE DU GARDE-CORPS AU NIVEAU DU BALCON
REFIXATION DU SUPPORT INFERIEUR GARDE-CORP ET MISE EN PALCE DE VIS POUR
RENFORCEMENT
REMISE EN PLACE DU PLIXIGLAS
REFECTION DU JOINT
REMONTAGE DU GARDE-CORPS
CONTROLE DE BONNE FIXATION
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 15/03/24 a 12H02 M. S. BONNY

DT LGESTION Email envoyé le 05/03/24 a 08H24 Mme N. NASRI

TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040230

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

PREVOIR LA DEPOSE DU GARDE-CORPS, LA REMISE EN PLACE DU PLEXIGLASS ET
DES PATTES DE FIXATION EN ALU
NOUS ATTENDONS VOTRE ACCORD POUR LA SUITE A DONNER A CETTE INTERVENTION

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	55,88	55,88
1,00	MS00003-Ff Interv.Urgence m.en sécurité	2	400,00	400,00
3,00	MS00027-Refixation Main Cour./Garde-corp	4	50,80	152,40
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	4	55,88	55,88
TOTAL H.T.				664,16
T.V.A. a 10,00%				66,41
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>730,57</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 933395 du 04/03/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr

Référence de la Demande

N°: 743 172 du 04/03/2024
THCMATLID Txv hors contra Materiel divers Lieux divers
01-EE-2212-ENT-61563100
Marché : M - 230809003-1

Lieu d'intervention

MME VERTADIER CLAIRE
MR CARVALHO PAUL
19 C Rue Gonnard
69001 LYON

Téléphone : 07.69.45.16.79 / 09.50.94.86.69
03607-00001-00001-00013 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 16/07/2018

Délai

Date limite exécution : 19/03/2024

Observations

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	55,89	55,89	5,59	61,48
MS00004 Intervention d'urgence, réfection plexiglas balcon 07 69 45 16 79 ----- URGENT ----- locataire est au 1 ^{er} étage, il signale que les plexiglas qui sont sur son balcon ne tiennent plus, les joints sont trop endommagés, et menacent de tomber dans le jardin... il a mis des serres joints en attendant pour sécuriser mais vu le poids des plexiglas ça ne va pas tenir longtemps	1,00	400,00	400,00	40,00	440,00
Total H.T.				455,89	
Total TVA				45,59	
Total TTC					501,48

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



Bon de Commande

N° : 933395 du 04/03/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par NASRI Nadia le 04/03/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence,
Alban BLOCHET

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **19 C Rue Gonnard 69001 LYON**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **04/03/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 933395